



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1039**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Développement urbain - ZAC du Centre - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés et d'un volume représentant des voiries situées rue des Maraichers, promenade des Tuileries, rue Georges Perret, avenue Général Leclerc et avenue de Lauterbourg et appartenant à la SERL - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0583 du 7 décembre 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1039**

commune (s) :	Tassin la Demi Lune
objet :	Développement urbain - ZAC du Centre - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés et d'un volume représentant des voiries situées rue des Maraichers, promenade des Tuileries, rue Georges Perret, avenue Général Leclerc et avenue de Lauterbourg et appartenant à la SERL - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0583 du 7 décembre 2015
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Centre à Tassin la Demi Lune, la Métropole de Lyon a approuvé, par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0583 du 7 décembre 2015, l'acquisition auprès de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de plusieurs parcelles et d'un volume composant des voiries et un parking public.

Parmi ceux-ci figure la parcelle cadastrée AS 643, étroite bande de terrain de 33 mètres carrés bordant le parking public. Finalement, cette parcelle ne sera pas acquise par la Métropole et sera cédée par la SERL à la propriété attenante.

Il convient donc de la retirer de la liste des parcelles et du volume faisant l'objet de cette rétrocession d'espaces publics.

Ainsi, celle-ci est composée des 21 parcelles restantes, représentant 12 234 mètres carrés et d'un volume représentant une fontaine intégrée à un mur.

Pour rappel, cette vente est consentie, à titre gratuit, et les frais d'acte seront pris en charge par la SERL ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification suivante à la décision n° CP-2015-0583 de la Commission permanente du 7 décembre 2015 :

Le 1° est supprimé et remplacé par le suivant :

" 1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AR 29, AR 325 et AR 326, AS 328, AS 329, AS 514, AS 515, AS 520, AS 522, AS 532, AS 543, AS 597, AS 599, AS 600, AS 604, AS 605, AS 607, AS 609, AS 617, AS 642 et AS 644 et du volume n° 1 de la parcelle AS 645, situés rue des Maraichers, promenade des Tuileries, rue Georges Perret, avenue Général Leclerc et avenue de Lauterbourg à Tassin la Demi Lune et appartenant à la SERL, dans le cadre de la ZAC du Centre."

2° - Les autres éléments figurant dans la décision susvisée restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.